

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## EUROCIBLE N° 5

Code ISIN FR0013374113

FIA soumis au droit français - Fonds d'investissement à vocation générale

Société de gestion : Natixis Investment Managers International – Groupe BPCE

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital non garanti

**L'investisseur supportera une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice si l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR<sup>(1)</sup> enregistre, le 1<sup>er</sup> juillet 2027, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.**

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 4 juillet 2019, d'obtenir exactement, **soit** :

**Le 8 juillet 2021**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 17%** si le 1-7-2021, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **8,12%**) ; **sinon**

**Le 7 juillet 2022**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 25,5%** si le 30-6-2022 l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **7,84%**) ; **sinon**

**Le 6 juillet 2023**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 34%** si le 29-6-2023, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **7,58%**) ; **sinon**

**Le 4 juillet 2024**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 42,5%** si le 27-6-2024, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **7,34%**) ; **sinon**

**Le 10 juillet 2025**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 51%** si le 3-7-2025, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **7,09%**) ; **sinon**

**Le 9 juillet 2026**, son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 59,5%** si le 2-7-2026, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **6,88%**) ; **sinon**

**Le 8 juillet 2027 :**

- son investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le 1-07-2027, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%** ; **ou**

- son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, si le 1-07-2027, **l'Indice a baissé de 40%** ou moins par rapport à son Niveau Initial ; **ou**

- son Investissement initial<sup>(2)</sup>, hors frais d'entrée, **majoré de 68%** si le 1-07-2027, **l'Indice n'a pas baissé** par rapport à son Niveau Initial. (soit un rendement annualisé de **6,69%**).

**Pendant la période de commercialisation<sup>(3)</sup>**, le Fonds sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire.

**(1) Indice** boursier regroupant les 30 sociétés (équipondérées) ayant les plus importantes capitalisations boursières de la zone cœur Euro : Allemagne, France, Benelux. (dividendes nets réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).

**(2) Investissement initial** est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la **Valeur Liquidative de Référence** qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du Fonds calculées du 10-01-2019 au 4-07-2019.

**(3) Période de commercialisation** : période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 3 juillet 2019 à 12h30.

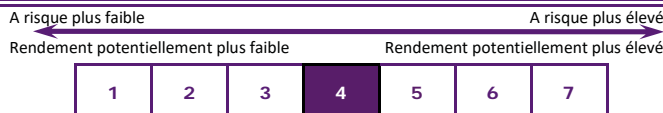
**(4) L'échéance de la formule** correspond soit à l'une des dates d'échéance anticipée les 8-07-2021, 7-07-2022, 6-07-2023, 4-07-2024, 10-07-2025, 9-07-2026 soit à la date d'échéance maximum le 8-07-2027.

**Niveau Initial de l'Indice** s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 4,5 et 8 juillet 2019. Il est égal à 967,93 dans les exemples ci-après.

**Le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations** est le niveau de clôture de l'Indice publié les 1-07-2021, 30-06-2022, 29-06-2023, 27-06-2024, 3-07-2025, 2-07-2026 et le 1-07-2027.

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule<sup>(4)</sup>. En effet, en cas de demande de remboursement avant l'échéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le mercredi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie, de 4% maximum seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ce niveau représente le risque associé à la formule du Fonds qui est indexée à l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

**La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend également de la date à laquelle l'investisseur demandera le rachat de ses parts.**

- Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule<sup>(4)</sup> peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital.

- Le Fonds bénéficie d'une protection en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'Indice ne baisse pas aux Dates de Constatations Intermédiaires ou ne baisse pas de plus de 40% à la Date de Constatation Finale et que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance de la formule<sup>(4)</sup>.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

**RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- Néant.

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie à l'échéance d'une garantie de son investissement initial si l'Indice baisse de 40% ou moins par rapport à son Niveau Initial.

- L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation d'une garantie de son investissement initial si l'Indice ne baisse pas par rapport à son Niveau Initial.

- L'investisseur pourra bénéficier d'une performance minimum fixe et prédéterminée, qui pourra être supérieure à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation.

- La performance de l'Indice sera impactée positivement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera supérieur à 5%.

- Dans le cas d'une hausse importante de l'Indice, l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne pourra bénéficier que d'une performance fixe et prédéterminée qui peut être inférieure à la performance réelle de l'Indice.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

- L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance<sup>(4)</sup> pour bénéficier de la formule.

- L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.

- La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5%.

- L'investisseur peut subir une perte en capital dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% le 1<sup>er</sup> juillet 2027. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi.

INCONVENIENTS

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

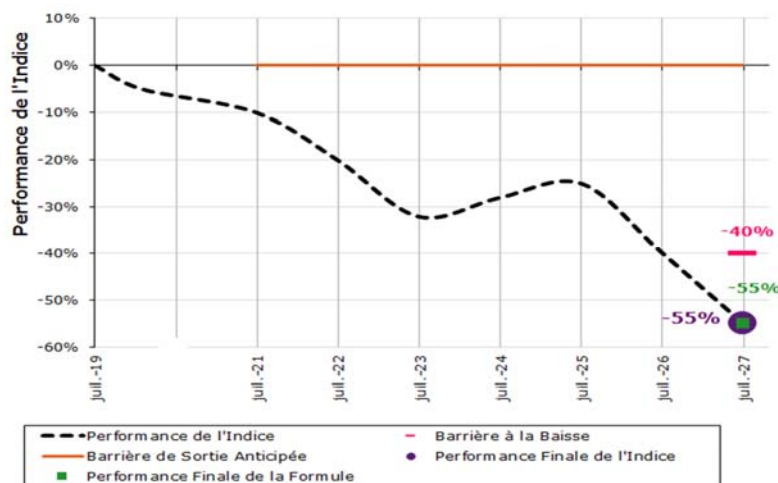
De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice Euronext® Core Europe 30 EW Decrement 5% NR. Les 3 scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario défavorable

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'4, 5 et 8 juillet 2019	967.93	
1 juillet 2021	871.14	-10%, l'indice est en baisse => la formule continue
30 juin 2022	774.34	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
29 juin 2023	658.19	-32%, l'indice est en baisse => la formule continue
27 juin 2024	696.91	-28%, l'indice est en baisse => la formule continue
3 juillet 2025	725.95	-25%, l'indice est en baisse => la formule continue
2 juillet 2026	580.76	-40%, l'indice est en baisse => la formule continue
1 juillet 2027	435.57	-55%

=> Performance de la Formule = -55% (soit un TRA de -9.49%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

A la Date de Constatation Finale, le 1<sup>er</sup> juillet 2027, la performance de l'Indice est de -55%, soit une baisse supérieure à 40%.

**L'investisseur subit donc une perte en capital.**

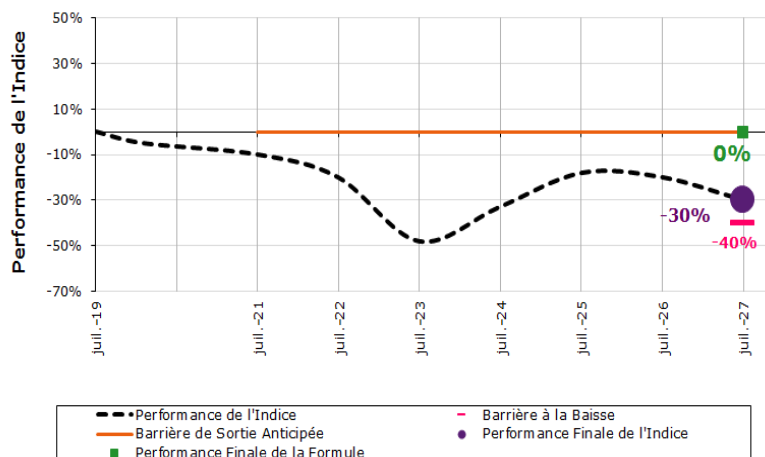
Il peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 8 juillet 2027, la Valeur Liquidative de Référence, **diminuée de la baisse de l'Indice**, à savoir 1 000 euros - (55% x 1 000 euros) = 450 euros. Il réalise donc une perte 550 euros, soit **un rendement annualisé de - 9,49%**.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario moyen

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'4, 5 et 8 juillet 2019	967.93	
1 juillet 2021	871.14	-10%, l'indice est en baisse => la formule continue
30 juin 2022	774.34	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
29 juin 2023	503.32	-48%, l'indice est en baisse => la formule continue
27 juin 2024	648.51	-33%, l'indice est en baisse => la formule continue
3 juillet 2025	793.70	-18%, l'indice est en baisse => la formule continue
2 juillet 2026	774.34	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
1 juillet 2027	677.55	-30%

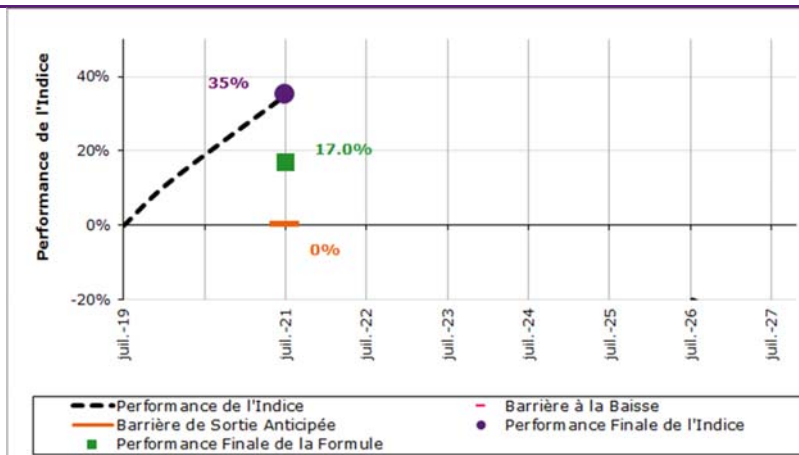
=> Performance de la Formule = 0% grâce à la protection du capital (soit un TRA de 0%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice a baissé à toutes les dates de constatation intermédiaires. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

A la Date de Constatation Finale, la performance de l'Indice est de -30%, soit une baisse inférieure à 40%. L'investisseur peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 8 juillet 2027, la Valeur Liquidative de Référence, soit **un rendement annualisé de 0%**.

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'4, 5 et 8 juillet 2019	967.93	
1 juillet 2021	1306.71	<b>35%, l'indice est en hausse =&gt; la formule s'arrête</b>
<b>=&gt; Performance de la Formule = 17% grâce à l'échéance anticipée (soit un TRA de 8.12%)</b>		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à la Première Date de Constatation Intermédiaire, le 1<sup>er</sup> juillet 2021 est supérieur au Niveau Initial de l'Indice. La condition d'échéance anticipée est donc réalisée. La durée de la formule sera donc de **2 ans et 4 jours**.

L'investisseur peut récupérer à la Première Date d'Échéance Anticipée de la formule, le 8 juillet 2021, la Valeur Liquidative de Référence, **majorée de 17% (bien que la performance de l'Indice soit égale à 35%)**, à savoir 1000 euros + (17% x 1000 euros) = 1170 euros. Il réalise donc un gain de 170 euros, soit **un rendement annualisé de 8,12%**.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie à compter du 3 juillet 2019 après 12h30	4%
<b>Le pourcentage indiqué est le maximum</b> pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule <sup>(4)</sup> . Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,5 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

**Frais courants** : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante [ClientServicingAM@am.natixis.com](mailto:ClientServicingAM@am.natixis.com).
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)
- La commercialisation de ce Fonds est ouverte **du 10 janvier 2019 au 3 juillet 2019** avant 12h30. Après cette date, le Fonds est fermé à la souscription.
- **Fiscalité** : Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
 Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.  
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 novembre 2018